



Régie intermunicipale des
déchets de Témiscouata

Avis public

La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata a pour mandat la gestion des matières résiduelles au Témiscouata.

Avis public est par les présentes donné par M. Maxime Groleau, secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT), que le règlement R-010 concernant la gestion contractuelle a été adopté lors de la rencontre régulière du conseil d'administration du 27 mars 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement R-010 sur le site web de la RIDT au www.ridt.ca ou en obtenir copie au bureau de celle-ci au 369, avenue Principale à Dégelis du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45 ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00.

Donné à Dégelis, ce 28 mars 2019.

Maxime Groleau
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Pour plus d'informations

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata

tél : (418) 853-2220 ou 1-866-789-RIDT